

## **PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Ingénierie nucléaire parc. Physique des rayonnements pour l'industrie et de la physique médicale - 2ème année**

### **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

## **ARRETÉ**

### **Article 1**

La composition des jurys d'examen Master Ingénierie nucléaire parc. Physique des rayonnements pour l'industrie et de la physique médicale - 2ème année comme suit :

#### **Membres du jury**

GUICHENEY Christophe, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

PODLYSKI Fabrice, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

#### **Semestre 1**

JALLOT Edouard, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

MARTIN Franck, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

#### **Semestre 2**

JALLOT Edouard, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

MARTIN Franck, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

### **Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 8 décembre 2024